



SECTION INDRE ET LOIRE

Tours, le 30 juin 2015

CAPL du 30 juin 2015 - recours en note catégorie A

La CGT Finances publiques condamne le cadre contraint de la dotation (seulement 70 % d'agents bonifiés) et l'obligation faite à chaque agent insatisfait d'effectuer en première étape un recours hiérarchique, qui alourdit la procédure d'appel et décourage les collègues... et tout cela en l'absence de tout élu du personnel !

Pour la campagne de notation 2015 (gestion 2014), 93 agents de catégorie A situés sur un échelon à durée variable étaient évalués : 49 réductions d'ancienneté d'un mois et 18 réductions de deux mois ont été distribuées. 2 réductions d'un mois et 1 de deux mois ont été mises en réserve et seront reportées et utilisables l'an prochain.

30 agents notés étaient situés dans l'échelon terminal du grade, 16 valorisations d'un mois et 6 de deux mois ont été distribuées.

Deux recours hiérarchiques ont été exercés, un des deux agents a présenté ensuite un recours en CAP locale. Ce recours n'a pas obtenu satisfaction. La CGT, pour sa part, a appuyé par son vote les demandes de l'agent.

L'élu et l'expert CGT Finances Publiques (Nathalie VERGEZ-BERTHIER, Thierry DURIN)